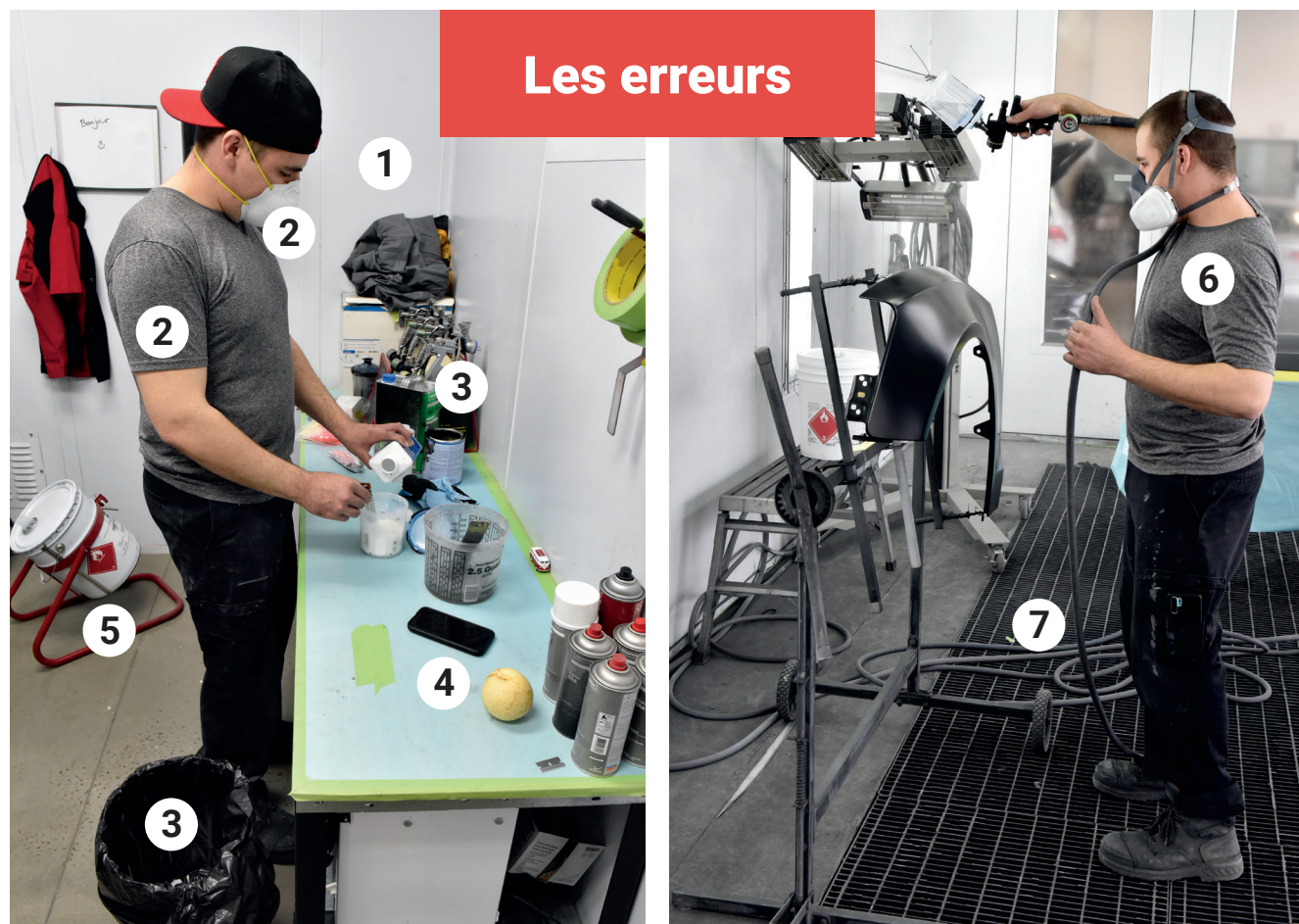




DC1400-349 (2021-11) - Photos : Denis Bernier

Visite chez le carrossier Un travailleur prépare le matériel requis pour réaliser la pulvérisation d'une pièce de carrosserie. Il effectue ensuite la tâche dans une cabine de peinture spécialement consacrée à cette opération. Si repeindre sa voiture peut paraître simple, les dangers liés à la tâche sont sérieux. Pour les besoins de notre démonstration, Nicolas a accepté de mettre les bonnes pratiques de côté et de démontrer ce qu'il ne faut pas faire quand vient le temps de peindre des pièces automobiles. Pouvez-vous repérer les erreurs qu'il a volontairement commises ?



Nous remercions le Centre de collision certifié Europa et son directeur, Fernando Sein Rueda, ainsi que le travailleur Nicolas Bergeron.

Personnes-ressources :

Mohamad-Ali Daoui, conseiller expert en prévention-inspection à la CNESST, Sylvie Mallette, directrice générale de l'ASP Auto Prévention, ainsi qu'Henri Paul Fillion, conseiller en prévention, et Marie-Andrée Paquet, conseillère en hygiène industrielle chez Auto Prévention.

Coordination : Sylvie Gascon, Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention de la CNESST.

- 1 Il n'y a pas de hotte de ventilation au poste de travail.
- 2 Le travailleur porte un appareil de protection respiratoire de type N95 et un chandail à manches courtes, mais ne porte pas de gants. Est-ce là l'équipement approprié pour la tâche qu'il effectue, avec les produits qu'il utilise ?
- 3 Le travailleur utilise des produits dangereux qui ne sont pas étiquetés et qui ne disposent pas de couvercle. La poubelle ordinaire n'est pas couverte non plus. Est-ce conforme aux règlements et aux bonnes pratiques en vigueur ?
- 4 Le cellulaire du travailleur et sa collation sont à sa portée. Est-ce l'endroit approprié pour ces effets personnels ?
- 5 Le contenant de diluant n'est pas mis à la terre lors du transvidage. Est-ce conforme à la réglementation ?
- 6 Le travailleur porte un demi-masque à cartouches avec préfiltres et ne porte pas de gants ni de combinaison de protection. Il ne porte pas non plus de lunettes de protection. Est-ce adéquat ?
- 7 Les boyaux sont déposés au sol. Le banc de travail, la lumière de séchage et le contenant de diluant encombrant l'espace de travail. L'environnement de travail est-il sécuritaire en ce qui concerne le risque de chute ?



Les corrections